



## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

### DÉCISION N°2022/260 Du 30/06/2022

#### **Autorisant la signature du marché relatif à l'entretien et vérification des toitures traditionnelles et terrasses, gouttières, chéneaux et descentes EP des bâtiments municipaux de la Ville de Ris-Orangis**

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

**VU** les articles L.2122.22, L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-2, R.2131-16, R2162-2 et R2162-4,

**VU** la délibération n° 2021/109 du Conseil municipal en date du 07 mai 2021, modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire relative à la délégation de compétence au Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le choix de la Commission d'appel d'offres du jeudi 30 juin 2022,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de mettre en concurrence des entreprises pour l'entretien et la vérification des toitures traditionnelles et terrasses, gouttières, chéneaux et descentes EP des bâtiments municipaux de la Ville de Ris-Orangis,

**CONSIDÉRANT** que ce marché nécessite une consultation des entreprises selon la procédure prévue aux articles R.2124-1, R.2124-2 et R.2131-16 du code de la commande publique,

**CONSIDÉRANT** que le marché est passé pour une durée de 12 mois à compter du 8 octobre 2022, reconductible deux fois pour une période de 12 mois,

**CONSIDÉRANT** que l'accord-cadre est défini à bons de commande sans montant minimum et avec un maximum annuel de 500 000 €HT,

**CONSIDÉRANT** que cinq (5) entreprises ont présenté cinq (5) offres dans le délai imparti à savoir au plus tard le 3 juin 2022 à 12 heures 00,

**CONSIDÉRANT** que les critères pondérés, énoncés dans le règlement de consultation, sont les suivants :

- Critère n°1 : valeur technique à 50%
- Critère n°2 : Prix à 40%
- Critère n°3 : Mesures environnementales à 10%

#### **Hôtel de ville**

Place du Général-de-Gaulle  
91130 Ris-Orangis  
T. 01 69 02 52 52  
F. 01 69 02 52 53  
Contact@ville-ris-orangis.fr

**CONSIDERANT** que la société SCHNEIDER a remis l'offre jugée économiquement la plus avantageuse pour la collectivité en vertu de la mise en œuvre des critères de sélection pondérés énoncés dans le règlement de la consultation,

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder à la signature dudit marché numéroté 2022-17 :

---

## DÉCIDE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : DE SIGNER le marché relatif à l'entretien et la vérification des toitures traditionnelles et terrasses, gouttières, chéneaux et descentes EP des bâtiments municipaux de la Ville de Ris-Orangis, avec la société SCHNEIDER, située 3 rue Pasteur 91170 Viry-Châtillon.

**ARTICLE 2** : ARRETE le marché sans montant minimum et avec le montant maximum annuel de 500 000 €HT,

**ARTICLE 3** : ARRETE la durée du marché à 12 mois à compter de la notification du contrat, reconductible deux fois pour une période de douze mois.

**ARTICLE 4** : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022.

**ARTICLE 5** : DIT que la présente décision sera affichée à la porte de la Mairie, cette décision sera inscrite au registre des décisions.

**ARTICLE 6** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Madame le Receveur de Grigny.

Fait à Ris-Orangis,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

Publié le :

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Le représentant légal du pouvoir adjudicateur  
Par délégation du Maire